

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 novembre 2011.**

	PREMIERE RESOLUTION	
--	----------------------------	--

L'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, décide que le capital social qui est actuellement de Vingt quatre Millions deux cent cinquante cinq milles (24 255 000) Dinars, soit augmenté de Deux Millions quatre cent vingt cinq mille cinq cents (2 425 500) Dinars, pour le porter ainsi à Vingt Six Millions six cents quatre vingt milles cinq cents (26 680 500) Dinars à prélever du compte « résultats reportés » et ce, par la création et l'émission de Deux Millions quatre cent vingt cinq mille cinq cents (2 425 500) actions nouvelles de Un (01) Dinar chacune

Cette résolution est adoptée

	DEUXIEME RESOLUTION	
--	----------------------------	--

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide que les Deux Millions quatre cent vingt cinq mille cinq cents (2 425 500) actions nouvelles soient attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'Une (01) action nouvelle pour Dix (10) actions anciennes et seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette résolution est adoptée

	TROISIEME RESOLUTION	
--	-----------------------------	--

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée Générale décide de modifier, comme suit, l'article 6 des statuts.

Article 6 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de Vingt Six Millions six cents quatre vingt milles cinq cents (26 680 500) Dinars. Il est divisé en Vingt Six Millions six cent quatre vingt milles cinq cents (26 680 500) actions de Un(01) Dinar chacune.

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution est adoptée

	QUATRIEME RESOLUTION	
--	-----------------------------	--

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère ses pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires conduisant à cette augmentation et d'en constater la réalisation.

Cette résolution est adoptée

	CINQUIEME RESOLUTION	
--	-----------------------------	--

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
<< SOMOCER >>
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 novembre 2011

Nous avons le plaisir de vous réunir ce jour en assemblée générale extraordinaire à l'effet de soumettre à votre approbation une augmentation de notre capital social par incorporation des réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ».

L'augmentation du capital s'effectue par incorporation d'un montant de Deux Millions quatre cent vingt cinq mille cinq cents (2 425 500) Dinars et par émission de Deux Millions quatre cent vingt cinq mille cinq cents (2 425 500) actions nouvelles de un Dinar l'une.

Les actions nouvelles ainsi créées, assujetties à toutes les dispositions statutaires, seraient assimilées aux actions anciennes à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation du capital. Elles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2011.

Les Deux Millions quatre cent vingt cinq mille cinq cents (2 425 500) actions nouvelles seront réparties entre les anciens actionnaires de SOMOCER et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'Une (01) action nouvelle gratuite, contre Dix (10) actions anciennes.

Notre objectif à travers cette augmentation du capital par incorporation des réserves est de consolider l'assise financière de notre société.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- 1- D'augmenter le capital social pour le porter de Vingt quatre Millions deux cent cinquante cinq milles (24 255 000) Dinars à Vingt Six Millions six cents quatre vingt milles cinq cents (26 680 500) Dinars, par l'émission de Deux Millions quatre cent vingt cinq mille cinq cents (2 425 500) actions nouvelles de Un (01) Dinar chacune.
- 2- D'approuver les résolutions qui vous sont proposées et mises à votre disposition.

Le Conseil d'Administration